## LES BIBLIOTHÈQUES DES NOBLES PARISIENS À LA FIN DU XVIII° SIÈCLE

PAR MICHEL OLLION

#### INTRODUCTION

La noblesse parisienne est, à la fin du XVIIIe siècle, le premier groupe social du royaume. Par sa fortune et son prestige, par sa présence dans l'administration, le clergé, la justice, l'armée, elle est au sommet de toute une société. Aussi, sa chute brutale provoquée par la Révolution ne laisse pas de susciter l'interrogation. L'examen des bibliothèques nobiliaires offre un moyen de répondre à cette interrogation. Mais entre la possession du livre et la lecture, entre les sujets traités et les idées du lecteur, il v a une distance non négligeable à parcourir. L'inventaire d'une bibliothèque a ses silences: la fréquentation du cabinet de lecture, le prêt de livres et toutes les formes orales de la transmission du savoir et des idées échappent à l'investigation proposée. Cependant, des faits tels que l'accumulation exceptionnelle d'ouvrages sur un même sujet, ou l'emplacement des livres à l'intérieur des demeures, permettent de tirer des enseignements sur les intérêts et même les lectures des possesseurs. Une autre difficulté vient de l'ordre nobiliaire lui-même. De par le caractère cosmopolite de la capitale, de par le jeu des anoblissements successifs, de par l'évolution des mœurs et des idées de ce siècle, la noblesse parisienne est une réalité sociale et culturelle complexe.

#### SOURCES

La première source est tirée du Minutier central des notaires parisiens. Un sondage de cent vingt-huit inventaires après décès de l'année 1788 couvre l'ensemble des études parisiennes. L'inventaire informe partiellement sur la bibliothèque du défunt, mais donne aussi la description et l'estimation du mobilier et du décor intérieur de la maison. La seconde source consiste en inventaires complets de bibliothèques privées pari-

siennes, établis à l'époque révolutionnaire. La confiscation des biens, donc des livres, des émigrés et des condamnés a donné lieu à quelque sept cents inventaires réalisés par la Commission temporaire des arts, dont les archives se trouvent dans la sous-série F<sup>17</sup> des Archives nationales (les listes de livres sont conservées sous les cotes F<sup>17</sup> 1164, 1188, 1193, 1194, 1195, 1196, 1198, 1199, 1200 et 1202). Un sondage a porté sur vingt-cinq de ces inventaires.

# PREMIÈRE PARTIE LA NOBLESSE PARISIENNE

#### CHAPITRE PREMIER

LA SOCIÉTÉ NOBILIAIRE: FORTUNE ET ÉCHANTILLON

A partir des inventaires après décès, complétés par des données généalogiques (dictionnaires et documents tirés du Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale), on peut diviser la noblesse parisienne en catégories distinctes: ducs, noblesse de cour (familles présentées), noblesse militaire, haute noblesse de robe (membres du Parlement et présidents de cour souveraine), noblesse de robe (autres titulaires d'offices de judicature), financiers, noblesse d'office (secrétaires du roi, officiers de finances, officiers commensaux), divers nobles. Aux contrastes des trains de vie (un «chiffre du train de vie » est calculé à partir du total de l'estimation du mobilier proprement dit) correspondent des différences de rang social: au sommet, les ducs et les présidents; tout en bas de l'échelle, des anoblis, titulaires d'office, dont l'ascension à l'intérieur de la noblesse se fait lentement, à la différence des financiers. Cependant le jeu des mésalliances provoque un brassage de ces noblesses, même si une partie des familles anciennes (cour et Parlement) restent fidèles à leur milieu d'origine.

L'habitat parisien donne une image analogue de ce décloisonnement des catégories nobiliaires: le quartier financier du Palais-Royal est largement ouvert à la noblesse militaire et à la noblesse de cour; des représentants de la haute noblesse de robe sont venus habiter le quartier du Faubourg Saint-Germain, alors que le Marais et ses alentours restent réservés à la Robe et aux officiers de justice et de finance.

Dans l'ensemble, la noblesse parisienne apparaît comme un corps vivant, alimenté régulièrement au long du siècle par les anoblissements. Toutefois, même à Paris, le second ordre n'est pas un corps économiquement ni socialement nivelé.

#### CHAPITRE II

#### LA CULTURE NOBILIAIRE PARISIENNE

En ce qui concerne la haute noblesse de cour ou de robe et la haute finance, une similitude de fortune, d'éducation et de fréquentation réunit au sein d'une même bonne société des personnages de traditions familiales différentes. Les salons littéraires et mondains contribuent à créer une culture commune. C'est dans ce monde qu'une certaine mentalité nobiliaire, propre à la noblesse de race, se manifeste: un noble doit tenir son rang par le faste de son train de vie, par la richesse de son habitation. La possession d'une bibliothèque, de même que celle d'une collection de tableaux ou d'un cabinet scientifique, s'inscrit dans cette perspective. Partagée sur ce point par la Robe et la Finance, cette mentalité nobiliaire se manifeste aussi par l'exercice du métier militaire qui devient de plus en plus professionnel. Touchée par l'évolution de la pensée du siècle des Lumières puis par la crise révolutionnaire, cette noblesse parisienne, sauf une minorité convaincue, se désintéresse progressivement des affaires politiques pour émigrer en masse. La situation sociale et culturelle des officiers ou oisifs (magistrats de tribunaux subalternes, milieux proches de la bourgeoisie rentière) par rapport à cette haute noblesse reste encore dans l'ombre, sauf dans le monde un peu particulier des savants.

### DEUXIÈME PARTIE

## NOBLESSE ET CULTURE: LES LEÇONS DES INVENTAIRES APRÈS DÉCÈS

#### CHAPITRE PREMIER

#### LIVRE, PATRIMOINE ET FAMILLE

L'utilisation de l'inventaire après décès est subordonnée à la connaissance de la situation familiale du défunt. L'inventaire des biens d'une femme comprend toujours ses propres livres et éventuellement ceux de son époux (si elle est mariée sous régime de communauté de biens, puisque celle-ci englobe tous les effets mobiliers). Parfois un homme peut empêcher que sa bibliothèque soit mentionnée dans l'inventaire des biens de son épouse, qui comprend aussi les siens s'il s'agit d'une communauté. Il évite ainsi que ses livres soient dispersés au hasard du partage (de cette communauté) entre lui et les héritiers de son épouse. Ce droit, dit de préciput, stipulé dans le contrat de mariage, s'applique aussi au linge, aux armes et à l'équipage du gentilhomme survivant. Ainsi les livres sont asso-

ciés aux objets les plus personnels du noble, les plus représentatifs de son état.

Bien personnel, la bibliothèque ne survit pas toujours à son possesseur: souvent vendue ou léguée, elle n'est donc pas un bien essentiellement patrimonial. Cependant des testaments révèlent la volonté de transmettre au fils aîné, tel un titre, la bibliothèque. Les cadets, en général défavorisés, sont plus à même de constituer une collection qui ne soit pas marquée par l'héritage, donc plus conforme à leurs goûts personnels. Les femmes seules, veuves ou célibataires, excepté quelques dames de la haute société, possèdent peu de livres (moins de deux cents volumes). Une veuve peut néanmoins avoir une véritable bibliothèque si, après la mort de son mari et lors du partage de la communauté, elle a choisi de garder dans sa part la bibliothèque conjugale. Mais si elle réduit son train de vie ou fait donation de ses biens à ses enfants, elle se contente alors d'un minimum de volumes.

#### CHAPITRE II

#### LIVRE ET RANG SOCIAL

A la fin du XVIIIe siècle, le livre est un objet familier pour les nobles parisien: 81 % d'entre eux (91,5 % des hommes et 62,5 % des femmes) disposent d'au moins une dizaine de volumes. Chaque lecteur possède en moyenne mille soixante-dix-huit volumes. Le détail révèle cependant des habitudes très différentes. La supériorité des ducs et pairs est évidente en ce qui concerne la taille des bibliothèques; les financiers sont aussi très bien pourvus ainsi que l'ensemble des robins. Mais au regard de son train de vie, en moyenne plus réduit, la Robe reste à la fin du XVIIIe siècle la noblesse la plus bibliophile. Il faut un train de vie minimum (plus de 5 000 livres t. de mobilier) pour posséder une bibliothèque de plus de cinq cents volumes. Au-delà de ce seuil, le train de vie ne conditionne plus l'importance de la bibliothèque. Si le conformisme social semble jouer chez les ducs et les financiers, et la tradition bibliophilique chez les robins, la noblesse de cour et la noblesse militaire fournissent des possesseurs de bibliothèques de toutes tailles, à tous les niveaux de fortune. Les nobles n'ayant pas un seul volume viennent du monde des officiers anoblis récemment et des militaires provinciaux sans insertion sociale solide dans la société parisienne.

La qualité du livre (prix moyen du volume) est plus élevée dans les grandes collections, sans que cela soit une règle absolue; en revanche, à petite bibliothèque correspond presque toujours qualité médiocre des volumes, que rehaussent à peine quelques ouvrages de piété reliés. Les pratiques bibliophiliques affectent toutes les bibliothèques nobiliaires (ouvrages illustrés in-folio), mais les reliures armoriées sont réservées à la plus haute société (ducs, noblesse de cour, haute noblesse de robe, financiers).

Les grandes tendances du siècle sont confirmées: infériorité de la théologie (7%), de la jurisprudence (8%) au profit des sciences et arts (11%). Mais l'histoire (46%) garde sa suprématie sur les belles-lettres

(27%). Les rubriques les plus en faveur sont l'histoire de France (16,6%) et le roman (10%), tandis que les conciles (0,2%) et la patristique (0,3%) sont réduits à la portion congrue. Parmi les petites bibliothèques, qui en général sont à base d'ouvrages de piété et de droit (pour les officiers), on en distingue qui sont constituées d'ouvrages de littérature, d'histoire, de sciences, mais pas de dévotion: cet éloignement des formes religieuses traditionnelles concerne surtout la plus jeune génération. A une exception près, les petites bibliothèques féminines (moins de deux cents volumes) sont tournées vers la piété.

#### CHAPITRE III

#### LIVRE ET VIE QUOTIDIENNE

Les livres sont presque toujours conservés dans des meubles réservés à cet usage (« tablettes à livres », « armoires en bibliothèque »). Ils peuvent être rangés dans la chambre à coucher du maître de maison, dans un cabinet de toilette, pour les femmes dans un boudoir, pour les hommes dans le cabinet, bureau de travail attenant à la chambre. Dans les grandes demeures, une pièce spéciale, parfois éloignée des appartements privés, est meublée de corps de tablettes disposés tout autour: la bibliothèque, qui n'est pas forcément le lieu de l'étude et de la lecture. La répartition des livres dans la maison détermine leur usage. On trouve dans les cabinets intimes les livres d'usage courant (dévotion, qui peut être remplacée par les sciences ou les romans); dans le cabinet de travail, les ouvrages de droit, ou, dans certaines demeures, un chartrier. La lecture de la ville n'est pas celle de la campagne: chacun, selon ses goûts, réserve à la résidence secondaire la littérature de divertissement, les ouvrages de dévotion, et à la résidence principale l'histoire et le droit. Seuls les grands seigneurs se permettent d'avoir deux ou trois bibliothèques dispersées. Les tableaux qui décorent l'intérieur noble sont en grande partie des portraits de famille, des portraits de la famille royale et des paysages; les «tableaux de dévotion», plus fréquents que les tableaux à thème philosophique, se situent surtout dans les pièces intimes. La mise en rapport des sujets des tableaux et des livres ne répond à aucune règle établie.

## TROISIÈME PARTIE

NOBLESSE, TRADITION ET LUMIÈRES: LES LEÇONS DES INVENTAIRES D'ÉMIGRÉS

#### CHAPITRE PREMIER

#### LES CONDITIONS DE LA RÉDACTION DES INVENTAIRES D'ÉMIGRÉS

La vente des biens des émigrés commence en septembre 1792. Le décret du 10 octobre suivant sursoit à la vente des livres et des objets d'art. Placés sous la surveillance conjointe du Département et de la Commission des monuments (remplacée fin décembre 1793 par la Commission temporaire des arts), les livres sont laissés sur place puis inventoriés et transportés dans d'anciens couvents ou hôtels confisqués, les dépôts littéraires, où ils rejoignent les livres des communautés religieuses. Par la suite, ceux des condamnés à mort, dont les biens sont saisis, subissent le même sort. Les commissions, débordées au début par la masse des livres dont elles doivent s'occuper, travaillent sans méthode et sans synchronisation avec le Département de Paris et ses commissaires chargés de poser, lever les scellés sur les appartements, inventorier et vendre les meubles. Par la suite, le travail s'organise de telle sorte que la Commission temporaire des arts parvient à contrôler le transport et l'inventaire des bibliothèques dont elle a la charge. Ces inventaires se font normalement dans les hôtels et les appartements, sous la direction des commissaires du Département, au moment de la vente des meubles ou après. Quand les livres ne sont répertoriés qu'après transport dans les dépôts littéraires, la véracité des inventaires est diminuée, à cause des risques de confusion de bibliothèques. Diverses administrations opèrent dans les dépôts des prélèvements de livres afin de se constituer un fonds, mais ceci se fait sous le contrôle de la Commission des arts dont les archives témoignent de la bonne organisation. Le Conseil de conservation des objets des sciences et des arts, qui remplace la Commission en décembre 1795, organise le triage et la vente des livres décidés par les lois des 7 mai 1796 et 12 septembre 1797, ainsi que l'évacuation des dépôts littéraires. Le restant des livres confisqués est rassemblé à l'Arsenal.

#### CHAPITRE II

#### LES BIBLIOTHÈQUES D'ÉMIGRÉS ET DE CONDAMNÉS

Les vingt émigrés et cinq condamnés dont les bibliothèques sont inventoriées sont issus de la haute société parisienne. Les thèmes de lecture se répartissent ainsi: théologie (7%), belles-lettres (32%), histoire (39%), sciences et arts (19%), jurisprudence (4%). Ces bibliothèques (1613 volumes chacune en moyenne) accordent une plus grande place que les bibliothèques décrites par les archives notariales à la réflexion philosophique, politique et économique, ainsi qu'aux questions militaires. Dotées de nombreux ouvrages illustrés et luxueusement reliés, ces collections, où se trouve une fois sur deux l'Encyclopédie, sont ouvertes aux ouvrages « philosophiques » (anti-religieux, déistes, matérialistes) et aux romans licencieux, et aussi, mais dans une moindre part, aux réfutations apologétiques. La présence ou non de cette dernière catégorie d'ouvrages laisse supposer la position philosophique du possesseur. En règle géné-

rale, les belles bibliothèques touchent à tous les sujets sans spécialisation. L'accumulation d'ouvrages portant sur une ou deux questions précises de politique ou d'économie (traitées par exemple par les physiocrates) est un phénomène restreint à quelques collections, sauf pour les traités d'histoire militaire et de stratégie qui reçoivent la faveur unanime des hommes d'épée. Deux bibliothèques de députés aux États-Généraux reflètent assez bien leurs attitudes politiques respectives. Le prince de Montmorency-Robecq ne possède pas plus d'ouvrages politiques et économiques que la moyenne. Son attitude à l'Assemblée reste totalement passive, bien qu'il désapprouve les nouveaux décrets. Dans la bibliothèque du marquis de Bouthillier la diplomatie et la politique intérieure sont très présentes: opposant actif à l'Assemblée nationale, intervenant à la tribune de manière constructive, il est le rapporteur d'un Plan de constitution militaire. L'activité politique va ici de pair avec une bibliothèque documentée, signe d'une compétence et d'une pensée.

#### CONCLUSION

Pour un noble de la haute société parisienne, la bibliothèque représente d'abord un objet de prestige où non seulement entrent en jeu la richesse matérielle d'une collection, la reliure, les illustrations, mais aussi la richesse intellectuelle: c'est-à-dire être au fait, grâce à sa bibliothèque, de tout ce dont on parle dans les milieux cultivés. La constitution d'un ensemble de livres entre donc dans le jeu des attitudes proprement nobiliaires, fondées sur la conscience d'une supériorité. Par-delà cette façade, le livre reste l'objet familier de la prière, bien que le phénomène soit moins sensible qu'auparavant, et l'instrument de détente ou de travail professionnel. Mais il est aussi celui de la réflexion, de l'approfondissement des questions, voire de la préparation à l'action. C'est dans cette dernière attitude qu'on peut dire qu'à la veille de la Révolution, une partie de la noblesse figure parmi les nouvelles élites.

#### **ANNEXE**

Répertoire des inventaires après décès datés de 1788. — Tableau des dépôts littéraires. — Répertoire des ouvrages cités.

